



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 06 FEVRIER 2020

Affiché le 13 février 2020

Date d'envoi des convocations : 30 janvier 2020

Date d'affichage des convocations : 30 janvier 2020

Présents : Claude ROBERT – Maire

Michel LACOUX – Agnès GUERRIER – Hervé BOUSSANGE – Corinne GUIBON – Gilles BELLOIN – Viviane DECERLE – Guillaume POISSON – Alain ASSOULINE (*arrivé au point n°4*) – Isabelle LEBEN – Joëlle POTIER – Isabelle MÉCHAMBRE – Richard DUHEM – Bernadette HUGELÉ – Catherine LE BRETON – Vincent VIGUIER – Abderamane CISSÉ – Frédérique JOULAIN – Baptiste DROUILLAC – Agnès BATTON – Jean-Paul VOMERO – Jean-Claude BOUGOUIN – Laurence GAUTHÉ – Bachir AROUNA – Frédérique GAILLETON – Conseillers municipaux

Absents excusés : Stéphane EUDIER (pouvoir à Claude ROBERT) – Jean-Jacques DEVARENNE – Natalie GUADAGNIN (pouvoir à Mme GAUTHÉ) – Raphaël COUSINOU (pouvoir à Mme GAILLETON).

Secrétaire de séance : Hervé BOUSSANGE

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur le Maire qui laisse la parole aux conseillers municipaux.

Madame GUERRIER lit un message de Madame Valérie BOUDIES, Directrice Générale des Services :

« *Bonsoir à tous les Elu(e)s, à Tracy et Audrey.*

Je ne peux pas être avec vous ce soir et je le regrette car c'est le dernier conseil de cette mandature mais j'avais un impératif de voyage non décalable.

Aussi, c'est Agnès qui vous parle à ma place.

Je voulais vous remercier pour la parfaite tenue des assemblées délibérantes depuis 6 ans, et le respect des règles de forme et de fond.

Un Conseil municipal ce n'est pas que la réunion en tant que telle, c'est aussi une grosse préparation en amont avec Elu(e)s, les services, les partenaires, c'est bien sûr le temps d'échange et c'est ensuite le compte rendu, les envois au contrôle de légalité et aux intéressés, l'affichage, le suivi...

Cette partie qui se joue dans l'ombre c'est notamment le fruit du travail de mes deux collègues ici ce soir ; Audrey et Tracy. C'est aussi celui de Karine notre ASVP qui gère l'affichage et parfois la poste en urgence.

Je veux vraiment les remercier ce soir pour leur excellent travail.

Je remercie aussi Monsieur le Maire et vous les Elu(e)s pour le travail et la confiance que vous m'avez accordée depuis 2014.

Bon Conseil à vous.

Votre DGS. »

Monsieur le Maire reprend la parole :

« *Chers collègues,*

Ce Conseil est le dernier de notre mandature et le dernier pour moi après 37 ans comme élu de Bouffémont. Après un rapide calcul, j'ai donc participé à plus de 220 Conseils municipaux dont plus de 60 comme Maire. C'est donc avec une sincère émotion que j'ouvre ce dernier conseil.

En premier je veux bien évidemment remercier les équipes avec qui j'ai travaillé durant ces longues années, j'y reviendrai mais je souhaite commencer par avoir une pensée ce soir pour Michelle DEMARCHELIER qui nous a quitté précipitamment durant ce mandat. Ce fut une figure emblématique de notre politique éducative, exigeante, attentive et toujours disponible, elle restera dans nos mémoires.

J'ai aussi une pensée pour Olivier BOUHELIER qui lui aussi est parti brutalement durant le mandat précédent.

Je veux également remercier Michel COFFINEAU qui a été notre Maire de 1977 à 2001, et qui a su me faire confiance pour me permettre de monter en responsabilités au fur et à mesure de ses mandats, c'est donc aussi grâce à lui que j'ai été en capacité d'administrer cette ville depuis 2008.

Remercier mes équipes, vous remercier, c'est avoir une pensée pour chacun d'entre vous.

A des titres divers, en fonction de vos responsabilités dans l'organisation mais aussi en fonction de vos disponibilités, si vous étiez en activité professionnelle ou retraité, vous avez donné de votre temps, de votre énergie, de vos compétences au service de nos habitants.

Comme dans toute aventure humaine, nous avons eu des débats, des divergences, des réunions longues et animées pour toujours au bout du compte, trouver un compromis.

Certains d'entre vous ont parfois mis en doute mon type de gouvernance, il n'était probablement pas parfait, mais il avait pour seul objectif de garder l'unité de l'équipe et surtout de réaliser le programme pour lequel nos administrés nous avaient élus tout en veillant à respecter nos capacités financières.

Grâce à vous, j'ai la prétention d'y être en grande partie parvenu.

Après 12 ans comme Maire, je fais le bilan de mon action, de notre action. Je sais qu'on est en période pré-électorale, mais comme je ne suis pas candidat je peux me permettre de dire quelques mots sur nos réalisations.

Depuis 2008 lorsque vous m'aviez confié cette tâche, nous avons réalisé :

Pour la culture :

Un centre culturel et une bibliothèque digne de ce nom ;

Une nouvelle école de musique en plein cœur de ville ;

Une salle polyvalente réaménagée ;

Une animation permanente et de qualité.

Pour le sport :

Un nouveau gymnase ;

De nouveaux vestiaires pour le Foot ;

Un club house pour le tennis ;

Et l'explosion du Maxicross.

Pour l'enfance :

La maison de la petite enfance ;

L'agrandissement des écoles des Hauts Champs et du restaurant scolaire ;

Les selfs dans les cantines aux Hauts Champs et au Trait d'Union ;

L'arrivée des TNI dans les classes élémentaires.

Pour les jeunes :

Un nouvel équipement très fonctionnel ;

Un nouveau City Stade.

Pour le social :

La construction de 82 logements sociaux (22 rue Champollion en remplacement d'un parking complètement dégradé et 60 dans le nouveau quartier) ;

Nous avons créé 6 logements d'urgence gérés par l'association « Espérer » ;

Nous avons ouvert 2 logements pour mettre en sécurité et accueillir des femmes victimes de violences conjugales avec l'association « Du côté des femmes » ;

Nous avons mis à disposition un local pour « Les restos du cœur » ;

Et je ne parle pas du quotidien de l'espace Eiffel et du CCAS.

En environnement urbain :

Nous avons créé l'éco-quartier avec en plus des 60 logements sociaux, 129 logements en accession à la propriété ;

Nous avons entièrement requalifié le cœur de ville avec la place Vauban et la Rue Ferdinand de Lesseps ;

En négociation avec le bailleur social, nous avons obtenu la réhabilitation des logements de l'allée de la Gare, et du quartier des Hauts Champs et de la Rue des Tonneliers ;

Nous avons construit un nouveau marché beaucoup plus esthétique et fonctionnel ;

Crée un parking de 27 places pour les usagers du train et permis une priorité de stationnement aux Bouffémontois ;

Avec la SNCF, créé un parc Veligo pour sécuriser les vélos à proximité de la gare.

En communication :

Nous avons mis en ligne un site internet ;

Une page Facebook dédiée à la ville ;

Deux panneaux d'information lumineux au Hauts Champs et au Village ;

Les Nouvelles 6 ou 7 fois par an et sans publicité ;

Et après d'après discussion avec Orange, la fibre éligible pour 98% des foyers.

Sur la sécurité :

Nous avons créé le poste d'ASVP ;

Et pour finir nous installons une police municipale intercommunale avec les villes de Moisselles et d'Attainville.

Je pourrais continuer comme cela encore longtemps tellement je me rends compte de l'amplitude de nos actions durant ces 12 années.

A tous les membres de la majorité, à chacun d'entre vous, vous êtes tous directement les auteurs de ces réalisations et vous pouvez donc tous en être fiers et les revendiquer.

Un Conseil municipal, c'est aussi des représentants de l'opposition, et c'est très sain pour la démocratie. Il est très important d'avoir une opposition surtout lorsqu'elle est constructive, cela nous oblige à une vigilance permanente et de nous remettre en cause si nécessaire.

Vous avez joué votre rôle, vous nous avez parfois alerté sur des points particuliers, vous vous êtes largement exprimés lors des Conseils municipaux parfois avec des interventions longues et fastidieuses, mais nul n'est parfait, en tout cas vous avez eu la parole libre. Et vous avez su la saisir.

Parfois j'ai regretté dans vos écrits, des contre-vérités notoires en particulier sur les finances ou le Plan Local d'Urbanisme. Vous en étiez sûrement conscients mais un opposant s'oppose, c'est peut-être la règle.

Remerciant pour avoir été durant 7 ans dans l'opposition, je connais les frustrations que cela génère et je vous remercie de votre constance et de votre engagement pour l'action publique.

Permettez-moi de vous souhaiter de garder cette constance et cet engagement dans l'opposition pour les années à venir.

J'ai eu l'occasion de le dire lors de la soirée des vœux au personnel, je veux exprimer ma totale reconnaissance envers les agents communaux car si nous avons pu réaliser ces programmes, c'est aussi grâce à eux et avec eux.

Nous les avons sollicités énormément, autant de dossiers, c'est autant d'engagements, autant de difficultés à résoudre.

Et ils ont su toujours répondre à nos appels.

Chaque service est important, chaque mission est importante pour assurer le service public. Je sais que dans la grande majorité, ils se sont engagés avec professionnalisme et enthousiasme. Les équipes suivantes pourront s'appuyer sur un personnel de qualité même s'il sera impératif de combler certains postes qui nous ont fait cruellement défaut.

Je voudrais comme Valérie l'a fait, avoir ce soir un mot particulier pour elle, Valérie BOUDIES, la Directrice Générale des services, pour Tracy BILLAY et maintenant Audrey FAIDUTTI qui sont les chevilles ouvrières de la préparation de ces nombreux Conseils municipaux avant et après le Conseil pour rédiger le compte-rendu parfois difficile en rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure sur les différentes interventions.

Valérie s'est envolée ce matin pour le Laos. Tracy et Audrey sont ici, très sincèrement, merci.

Pour conclure je veux vous dire que j'ai aimé cette fonction.

J'ai beaucoup appris, je me suis complètement impliqué. Je fus un passionné du service public et de Bouffémont. Je la quitte sans aucune amertume ni aucune lassitude, simplement pour laisser la place à d'autres et j'ai cru comprendre qu'elle ne laissait pas indifférent vu le nombre de candidats.

Même si je ne m'exprimerai pas précisément sur ce sujet, vous pourrez comprendre que j'ai une préférence pour ceux issus de la majorité.

En tout cas, merci de m'avoir accompagné durant ces 12 années, je ne garderai que les bons souvenirs et je continuerai de me promener dans Bouffémont avec le sentiment du devoir accompli par le citoyen que je suis, passionné et engagé.

Je ne peux pas terminer sans remercier les Bouffémontois qui m'ont tant apporté durant ces 37 années de mandats. Ce fut un plaisir de les croiser ou de les recevoir dans mon bureau. Et bien sûr une pensée particulière pour tous ces bénévoles qui font que Bouffémont est une ville extrêmement vivante.

Pour finir comme l'a écrit Jean Jaurès :

« L'histoire enseigne aux hommes la difficulté des grandes tâches et la lenteur des accomplissements, mais elle justifie l'invincible espoir. »

Et que Bouffémont vive une nouvelle aventure. »

Monsieur LACOUX a souhaité s'exprimer à son tour :

« Monsieur le Maire, cher Claude,

Je me souviens, au milieu de l'été 2007 que nous avons conversé au téléphone. « Bon, il faut que l'on se parle, les municipales de 2008 approchent ! »

Et voilà, nous voilà douze ans plus tard. Nous avons fait un sacré bout de chemin. Je ne vais pas refaire ici notre bilan. L'opposition pourrait nous le reprocher.

Mais quand même : le centre culturel, la crèche, le SAJ, le nouveau gymnase, le centre-ville... et tous les services mis en place ou améliorés, le développement de la vie culturelle, sportive et puis toute cette solidarité active... ce n'est pas rien. Nous avons aussi traversé des tempêtes, des incendies, une épidémie, des décès, certains violents, des pertes d'ami-e-s très cher-e-s. Nous avons partagé la bagarre pour que la poste reste un service public local, démenés pour que la fibre arrive dans tous nos foyers. Nous n'avons pas chômé, vous n'avez pas chômé.

La Vérité m'oblige à dire, Monsieur le Maire, que vous n'avez pas que des qualités, comme tout un chacun ici-bas, mais j'ai pu en observer, de près, au quotidien, quelques-unes qui sont votre apanage : la volonté, la ténacité, voire l'obstination.

Et puis vous êtes resté fidèle à une philosophie politique qui m'allait bien, qui nous allait bien.

Vous avez aussi une qualité rare, cette gaieté à toute épreuve, cette jovialité qui vous fait apprécié par tous, salariés comme élus, amis comme adversaires.

Je peux témoigner aussi de la difficulté croissante à mener ce rôle de Maire, à cause des sollicitations permanentes des administrés, des normes, des injonctions parfois contradictoires de l'État et des institutions. Et vous avez su vous y adapter.

Monsieur le Maire, cher Claude, tu laisses une ville en bon état. Avec des finances saines qui permettent d'envisager l'avenir sans angoisse. Tu laisses aussi une culture Bouffémontoise du vivre ensemble qui, s'il est toujours à cultiver et à parfaire, est déjà à un haut niveau. Je fais le vœu que celle ou celui ou qui te succédera poursuive dans cette voie.

J'ai été heureux et fier, pendant toutes ces années, d'être à tes côtés. Nous avons, fait, tu l'as dit et écrit, de belles choses. Une grande aventure se termine. Elle aurait pu continuer. Mais c'est ton choix d'arrêter là.

Une autre commence. Je souhaite pour la ville qu'elle soit aussi riche et réussie que ces deux mandats l'ont été. Et pour toi, qu'elle t'apporte les joies auxquelles tu as droit.

*Je termine d'un mot que j'emprunte au titre d'un livre de J. d'Ormesson : « C'était bien ».
Oui, cher Claude, Monsieur le Maire, c'était bien, sacrément bien.*

Merci »

La parole est donnée à Monsieur BOUSSANGE :

« Monsieur le Maire, mon cher Claude,

Je n'ai pas connu d'autre Maire que toi puisque tu m'as fait confiance, comme à nous tous, il y a 12 ans.

Je ne reviendrai pas sur tes compétences qui t'ont permis de nous accompagner, chacun dans nos délégations diverses mais j'insisterai sur les qualités humaines. Bonne humeur, jovialité mais je retiendrai l'immense patience dont tu as fait preuve vis-à-vis de l'équipe pour répondre à nos questions parfois incongrues. Patience et respect vis-à-vis des membres de l'opposition.

Pour tout ce travail que nous avons accompli ensemble, je te remercie du fond du cœur. »

La parole est donnée à Monsieur AROUNA :

« Monsieur le Maire, cher Claude, peu importe que vous n'ayez pas toujours été tendre avec l'opposition que je représente, le temps n'est pas aux récriminations, il est à l'hommage. Permettez-moi donc de prendre la liberté de vous appeler par votre prénom car je le fais dans le privé, bien qu'ici la règle que j'ai toujours observée soit de respecter la fonction du Maire.

Il est des qualités indéniables qui se dégagent de votre personne et pour ce dernier conseil municipal je vais en toute sincérité en dire quelques mots. Votre vision de l'homme et de la société repose sur la dignité fondamentale que vous reconnaissez en l'autre. Cette dignité de l'homme que vous avez toujours respecté fonde quatre autres vertus qui vous ont guidé tout au long de vos mandatures dans le but de travailler au bien commun. Il s'agit de la subsidiarité, de la participation, de la solidarité, et de la destination universelle des biens.

Au plan de la subsidiarité, vous avez toujours recherché le bien commun en cherchant à donner la responsabilité de ce qui peut être fait à chaque niveau d'autorité compétente pour résoudre les problèmes. Une preuve est cette liberté laissée à vos colistiers pour agir. Il en est ainsi de quelques-uns que je cite et félicite : C. GUIBON pour la tenue des finances – domaine ardue et ingrat mais combien important pour notre ville qui a peu de moyens. Il en est ainsi pour l'infatigable Agnès GUERRIER qui a accordé son incroyable énergie à la jeunesse et aux sports (bravo Agnès). Enfin, il en est de même pour Michel LACOUX l'un des meilleurs adjoints de la culture et de l'animation associative que Bouffémont ait connu. Vous avez également recherché la participation de vos colistiers, certes, pas toujours celle de l'opposition mais passons. Votre quête de la participation est corroborée par la cohésion des votes de votre équipe. La solidarité est aussi l'une vos qualités : elle se situe dans la dimension de la justice qui est une vertu orientée par excellence vers le bien commun. Monsieur le Maire, vous avez bien compris qu'une organisation ou une communauté humaine qui ne laisse pas la place à l'expression d'aucune solidarité entre ses membres a peu de chance de voir s'épanouir les capacités de chacun et de voir se développer des initiatives créatrices pour que le bien commun tende vers la perfection. Enfin, cher Claude il y a cette croyance forte que vous avez sur la destination universelle des biens.

Ce principe qui vous honore, invite chacun à garder à l'esprit et à ne jamais perdre de vue ni l'origine, ni la finalité des biens. Je partage cette idée que l'économie doit être au service de l'homme et non l'inverse.

Vos acquis sont là, je les ai recensés. Ce n'est plus la peine d'en faire l'inventaire, vous l'avez déjà fait. Vous partez, il appartient désormais à la nouvelle équipe non pas de détruire ces acquis, mais plutôt de les améliorer et d'innover. Bravo monsieur le Maire, bravo Claude pour cette énergie consacrée à la chose publique, nous n'avons pas toujours été d'accord sur tout mais je rends hommage à vos qualités humaines et je vous souhaite bons vents pour la suite. »

POINT N° 1 : Approbation du compte-rendu du 16 janvier 2020

Madame GAUTHÉ souhaite ajouter dans le compte-rendu du précédent conseil qu'il existe un risque d'accroissement de la circulation en cas d'installation d'un projet touristique, avec le passage des "touristes", mais aussi des prestataires, des participants aux séminaires... Et qu'il est déjà difficile de circuler dans le village.

De surcroît, elle insiste sur la situation particulière du Haras qui se trouve à proximité de lieux de vie pour des personnes un peu plus sensibles : présence de l'EHPAD, de l'école du village et du centre Jacques Arnaud.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du Conseil municipal du 16 janvier 2020.

POINT N° 2 : Rapport d'activité 2019 de l'OMCA

Toute association bénéficiant d'une subvention publique d'un montant supérieur à 23 000 € doit fournir à la collectivité publique qui l'a subventionnée une copie de ses comptes approuvés.

Dans ce cas, l'Office Municipal de la Culture et des Activités présente ses comptes annuels. Un dossier comprenant le Compte de résultat synthétique 2019, le Bilan synthétique 2019, le Budget 2019-2020 et le Bilan 2018-2019 et Projet 2019-2020 a été préalablement transmis aux Conseillers municipaux.

Concernant la célébration des 40 ans de l'OMCA, Monsieur LACOUX souligne une petite déception avec des subventions qui n'ont pas été obtenues. Le bilan financier n'est pas très bon cette saison mais il a été rectifié dès la prochaine. Il rappelle que l'OMCA se partage entre la quarantaine d'activités proposés et la programmation qui se veut la plus diversifiée possible. La formation des jeunes est un nouveau dispositif qui en cours d'élaboration avec une programmation dirigée en priorité vers les écoles.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil municipal, prend acte du rapport d'activité 2019 de l'OMCA.

POINT N° 5 : Protocole d'accord transactionnel - L'Asa La Cerisaie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la Sobefa, Société d'Economie mixte de la ville (Sem), avait acheté la propriété « Le pré sous ville » en date du 27 septembre 2013 ;

Considérant que sur cette propriété était prévue la construction de 12 logements ;

Considérant que l'Asa la Cerisaie s'est opposée à ce projet au titre de son règlement intérieur qui interdisait l'habitat collectif sur le territoire de la Cerisaie. En conséquence, la Sem a accepté de ne réaliser que de l'habitat individuel ;

Considérant qu'à ce titre quatre maisons ont été construites et le bâtiment principal du Pré sous ville a été vendu à des particuliers pour leur résidence principale ;

Considérant qu'il restait 2 terrains à bâtir d'environ 350 m carrés chacun ;

Considérant qu'au vu de la multiplication des divisions, l'Asa la Cerisaie a, en Assemblée Générale, décidé d'interdire toute division constituant des terrains de moins de 500 m carrés ;

Considérant que la ville s'appuyant sur la loi Allur et l'avis de Préfet a néanmoins autorisé la division susvisée et les deux permis de construire ;

Considérant qu'au vu de ces autorisations, l'Asa la Cerisaie et les riverains directs (Mme REVEILLON et Mr et Mme BRITO ALVES) ont déclenché un contentieux sur la division et les permis ;

Considérant qu'en parallèle la Sobefa a engagé un contentieux envers l'Asa la Cerisaie au titre du non-respect des règles de l'urbanisme en vigueur ;

Considérant que le Tribunal Administratif saisi de ces contentieux tardant à rendre ses décisions et afin de permettre aux deux familles primo accédantes de réaliser leur projet de construction, la ville, la Sobefa et les riverains directs ont conclu un protocole d'accord transactionnel via leurs avocats respectifs visant à solutionner ce contentieux ;

Monsieur AROUNA ajoute deux remarques. La première concernant un manque de certitude vis-à-vis de l'assemblée de copropriétaires qui peut décider de règles particulières de construction sur leur périmètre. La deuxième est relative à l'Assemblée générale de l'Asa La Cerisaie (avril 2019) qui n'a pas donné mandat aux membres de son bureau pour négocier une telle convention faisant clore le contentieux. Il n'a également pas connaissance que cette convention fut soumise à l'approbation des riverains de l'Asa La Cerisaie.

Monsieur le Maire, répond qu'une association de copropriété peut faire jouer ses prérogatives de restriction à condition qu'elle en demande l'inscription au cahier des charges lors de l'élaboration du PLU. Ce qu'elle n'a pas fait. Il ajoute que ce dossier est soumis officiellement aux votes des différents Conseils. De plus, il rappelle que la Sobefa n'a pas été conviée à son Assemblée générale. La Municipalité n'est pas responsable des modalités de communication pour les décisions prises en Assemblée générale de l'Asa La Cerisaie.

Monsieur VOMERO demande si les signataires de l'Asa La Cerisaie avaient le droit de signer cet accord. Ne faisant pas partie de cette assemblée délibérante, Monsieur le Maire l'informe que l'avocat conseil de l'Asa la Cerisaie lui a donné son accord pour ce protocole suite à leur assemblée.

Le Conseil municipal, avec 20 voix pour et 7 abstentions (Mmes GAUTHÉ avec pouvoir de Mme GUADAGNIN, GAILLETON avec pouvoir de M. COUSINOU et MM VOMERO, BOUGOUIN, AROUNA)

- Approuve le protocole d'accord Transactionnel
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

POINT N° 3 : Reprise anticipée du résultat de l'exercice 2019 – Budget commune

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ; article L 2311-5 ;

Vu l'instruction comptable M14, Tomme II, titre 3, chapitre 5, paragraphe 4 ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 30 janvier 2020 ;

Considérant que l'instruction M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif.

Lorsque le compte administratif a pu être approuvé avant le vote du budget primitif (après production du compte de gestion), les résultats de l'exercice antérieur peuvent être repris dans ce budget primitif.

Mais pour des raisons techniques, le compte de gestion et, par conséquent le compte administratif, peuvent rarement être produits avant la date limite de vote du budget primitif.

Toutefois, l'instruction M14 et Code général des collectivités permettent d'inscrire au budget, de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité), les résultats de l'exercice antérieur.

Ultérieurement, si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice en cours ;

En ce qui concerne le budget de la Ville de Bouffémont, l'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif 2020, ainsi que le détail des restes à réaliser.

La délibération d'affectation définitive du résultat interviendra (comme pour la reprise « classique » des résultats) après le vote du compte administratif.

Considérant la fiche de calcul du résultat prévisionnel 2019 pour le budget de la commune ;

Considérant l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019 ;

Mme GUIBON remercie les services administratifs qui ont dû faire face à des soucis humains et techniques pour l'édition de ce budget commune. Elle présente les différents documents budgétaires qui ont été mis à la disposition des Conseillers municipaux.

Monsieur le Maire précise que les résultats de l'exercice 2019 sont bons confirmant ainsi que les finances de la ville sont saines et que le niveau d'endettement est raisonnable.

Le Conseil municipal, avec 20 voix pour, 3 oppositions (MM VOMERO, BOUGOUIN et AROUNA) et 4 abstentions (Mmes GAUTHÉ avec pouvoir de Mme GUADAGNIN, et GAILLETON avec pouvoir de M. COUSINOU)

- Constate le résultat prévisionnel de l'exercice 2019 se composant de 624 171.03 € en fonctionnement et de 1 022 943.87 € en investissement ;

- Reprend ce résultat et l'inscrit au budget primitif 2020 comme suit :

- o Résultat cumulé d'investissement (compte 001) : déficit D001 soit 183 559,71€
- o Résultat cumulé de fonctionnement de 1 810 298, 03€ reporté comme suit :
 - Au 1068 : 650 000,00€
 - Au R002 : 1 160 298,03€

POINT N° 4 : Budget commune – budget unique 2020

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2312-1 et suivant ;

Vu le Débat d'Orientations Budgétaires en date du 12 décembre 2019 ;

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 et notamment l'article 4 ;

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M 14 ;

Vu la proposition de Budget examinée par la commission des finances le 30 janvier 2020 ;

Arrivée de Monsieur ASSOULINE à 21h33,

Mme GUIBON présente les différents documents budgétaires qui ont été mis à la disposition des Conseillers municipaux. Les grands projets du mandat sont aboutis pour la plupart. Les subventions pourront être complètement perçues dès les équipements achevés.

Monsieur le Maire indique avoir fait les choix d'un budget de reconduction, pour permettre le bon fonctionnement des services et de répondre aux éventuels urgences. Le vote de ce budget (qui doit avoir lieu au plus tard le 15 avril 2020) avant les élections permettra à la nouvelle équipe municipale un temps de découverte et de réflexion sur les dossiers en cours.

Monsieur AROUNA souhaite féliciter Madame GUIBON au vu des conditions difficiles de préparation de ce budget. Il regrette avoir reçu le jour même du Conseil municipal, le projet de budget, dont des modifications ont été apportées dans le détail du budget investissement.

Le Conseil municipal, avec 21 voix pour, 3 oppositions (MM VOMERO, BOUGOUIN et AROUNA) et 4 abstentions (Mmes GAUTHÉ avec pouvoir de Mme GUADAGNIN, et GAILLETON avec pouvoir de M. COUSINOU) adopte le budget unique de l'exercice 2020 comme suit :

L'état des restes à réaliser de l'exercice 2019 se composant en section investissement de :

- Dépenses : 551 192,20 €
- Recettes : 1 133 478,85 €

	DÉPENSES	RECETTES
Fonctionnement	8 142 139,86	8 142 139,86
Investissement	3 274 658,85	3 274 658,85
Total	11 416 798,71	11 416 798,71

Il est précisé que les documents budgétaires sont mis à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption.

POINT N° 6 : Subventions aux associations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2131-11 précisant que les délibérations auxquelles ont pris part un ou plusieurs membres du conseil intéressés à l'affaire qui en fait l'objet, soit en leur nom personnel, soit comme mandataires sont illégales ;

Considérant que chaque année la commune attribue des subventions aux associations Bouffémontoises ou d'intérêt général ;

Considérant que la totalité de l'assemblée délibérante a accepté de voter en une seule délibération toutes les subventions aux associations proposées ;

Madame GUERRIER présente les subventions soumis au vote du Conseil municipal en fonction des demandes des associations pour l'année 2020.

Monsieur VOMERO demande s'il existe un rapport d'activité de l'Office Bouffémontois des Sports, de l'Amicale du Personnel ou de la Caisse des Ecoles. Madame Guerrier lui indique que les rapports d'activités sont obligatoires à partir d'une subvention accordée de plus de 23 000 €. Monsieur le Maire ajoute que la Caisse des Ecoles ou le CCAS sont des entités avec leur propre assemblée délibérante. L'Amicale du personnel peut fournir un rapport d'activité sur simple demande.

Monsieur AROUNA demande si des conventions d'objectif ont été établies. Monsieur le Maire lui indique que la politique associative de la ville est très favorable à celles-ci. Il conviendra de réaliser un état des services publics qui leur sont rendus : temps du personnel communal, prêt de salle, consommation d'énergie (eau, électricité...) ...

Monsieur AROUNA souhaite savoir si le montant total des subventions accordées aux associations a baissé. Madame GUERRIER lui indique qu'il n'a que très légèrement augmenté.

Mmes DECERLE, POTIER, JOULAIN et MM BELLOIN et COUSINOU (par leurs pouvoirs) ne peuvent pas prendre part au vote, en raison de leur appartenance à des associations.

Le Conseil municipal, accorde, pour l'année 2020, une subvention aux associations figurant dans le tableau ci-après :

NOM DES BÉNÉFICIAIRES	MONTANT
Amicale du Personnel	28 350,00 €
Association Jardins familiaux Bouffémont	200,00 €
APEEP primaire /collège	220,00 €
APEEP lycée	60,00 €
FCPE collège	100,00 €
FCPE lycée	60,00 €
FCPE primaire	50,00 €
DDEN	50,00 €
L'espoir	50,00 €
Association Avenir	570,00 €
Association La Sarabande	300,00 €
Office Municipal de la Culture et des Activités	44 500,00 €
ADREC	90,00 €

Photo Ciné-Club	500,00 €
Association sportive du collège de Bouffémont	540,00 €
Association sportive du lycée de Domont	110,00 €
Association Bouffémont Athlétic Club de Basket	4 800,00€
Association Bouffémont Athlétic Club de Foot	6 100,00 €
Association Bouffémont Athlétic Club de Judo	5 200,00 €
Association Bouffémont Pétanque	800,00 €
Association Bouffémont Athlétic Club de Volley	900,00 €
Association Évolution Club de gymnastique	6 300,00€
Association Karaté Club Bouffémont	1 400,00 €
Association La Galoche Bouffémontoise	100,00 €
Association Gymnique de Bouffémont	600,00 €
Boxing club	500,00 €
Office Bouffémontois des Sports	9 000,00 €
Tennis Club de Bouffémont	1 200,00 €
Foot à 7 Club de Bouffémont	600,00 €
Cercle Nautique	400,00 €
Randonneurs Cyclo Bouffémontois	100,00 €
ARPAVIE	400,00 €
Association des paralysés de France	400,00 €
Association pour le maintien à domicile Family services	3 000,00 €
Secours Populaire Français	1 300,00 €
Frères des Hommes	280,00 €
Union Nationale des Amis et Familles de Malades Psychiques (UNAFAM)	160,00 €
Le chemin du philosophe	140,00 €
Ligue des droits de l'homme	90,00 €
Bouffémont Palestine	250,00 €
Plaine de Vie	300,00 €
Solidarité Internationale (association à définir)	1 000,00 €
LPA	100,00 €
Association Retraités Bouffémontois pour des rencontres enrichissantes (ARBRE)	1 200,00 €
Amicale des locataires tonneliers	200,00 €
Tremplin 95	300,00 €
Caisse des Écoles	40 200,00 €
Centre communal d'Action Sociale	35 500,00 €

POINT N° 7 : Convention d'objectifs pour une intervention de prévention spécialisée avec l'association IMAJ

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que la commune de Bouffémont souhaite poursuivre l'intervention de prévention spécialisée ;

Considérant que la dernière convention passée entre la ville de Bouffémont et l'association Initiatives Multiples d'Actions des Jeunes (IMAJ) est arrivée à échéance le 31 décembre 2019, il convient de la renouveler ;

Considérant que la convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la Ville soutient IMAJ dans les actions qu'elle organise à sa demande étant entendu que le versement d'une mise à disposition de moyens de fonctionnement à l'association tient compte de l'adéquation entre les résultats des actions entreprises par l'association à son initiative et les objectifs d'intérêt général attendus par la ville ;

Considérant que la convention est consentie et acceptée pour une durée d'un an du 1er janvier au 31 décembre 2020 ;

Monsieur POISSON précise que le montant de la contribution n'a pas été modifié par rapport à l'année passée. Au vu des

charges de personnel toujours grandissantes, il attire l'attention du Conseil municipal sur cette contribution qui devra probablement être réajustée pour correspondre aux besoins de l'association.

Le Conseil municipal avec 25 voix pour et 3 oppositions (MM VOMERO, BOUGOUIN et AROUNA) :

- Approuve la convention d'objectifs pour une intervention de prévention spécialisée avec IMAJ.
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

POINT N° 8 : Modification des statuts du SMDEGTVO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2337 du 18 novembre 1994 créant le Syndicat Départemental d'Électricité du Val d'Oise ;

Considérant qu'en date du 25 novembre 2019 lors de l'Assemblée Générale du syndicat du SMDEGTVO, il a été proposé la modification des statuts ;

Mme POTIER regrette que ce syndicat ne soit pas assez suivi et peu « vivant ». Elle rajoute que des décisions prises lors des assemblées sont votées alors même que le quorum n'est pas atteint. Elle n'est également pas satisfaite des comptes rendus et, de ce fait, du travail de ce syndicat.

Le Conseil municipal avec 27 voix pour et 1 opposition (Mme POTIER) :

- Approuve les statuts proposés
- Autorise Monsieur le Maire à signer toute autre pièce se rapportant à cette affaire.

POINT N° 9 : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 2019-98 en date du 12 décembre 2019 relative au tableau des effectifs ;

Considérant que les postes créés ont été pourvus courant décembre 2019 ;

Considérant la nécessité de présenter un tableau des effectifs à jour pour le Budget primitif 2020 ;

Le Conseil municipal prend acte de la mise à jour du tableau des effectifs.

POINT N° 10 : Décisions du Maire

2020-01	Convention de logement à titre précaire et révocable
2020-02	Renouvellement de la convention relative à la mise en place d'un atelier de sophrologie au centre social
2020-03	Renouvellement de la convention relative à la mise en place du temps d'analyse des pratiques à l'espace Eiffel
2020-04	Portant sur les tarifs des mini séjours organisés par le Service Animation Jeunesse du 13 au 14 février 2020
2020-05	Portant sur l'Avenant n°1 du Lot 2 du Marché de construction d'une Maison des jeunes
2020-06	Portant attribution du Marché relatif à la location de cars avec chauffeur pour les besoins occasionnels de la ville, de la Caisse des écoles et du CCAS de la commune.
2020-07	Portant sur l'Avenant n°1 du Lot 3 du Marché de construction d'une Maison des jeunes
2020-08	Portant sur l'Avenant n°1 du Lot 3 des Assurances de la ville

Avant de clôturer le Conseil, Monsieur le Maire indique 2 dates à retenir :

- 4 mars 2020 : inauguration du gymnase Marie-Amélie LE FUR à 11h00 en présence de l'athlète.
- 7 mars 2020 : carnaval

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Le secrétaire,
Hervé BOUSSANGE



Le Maire,
Claude ROBERT



